



Droits d'auteur-droits à l'image

Par **amaru**, le **24/12/2008** à **17:26**

Bonjour. Depuis quelques jours, je me demande s'il est permis à quiconque de reproduire (par exemple sur un vêtement) légalement une image d'un film quelconque (par exemple reproduire sur un vêtement un personnage cinématographique ou encore une scène culte d'un film). Cette image serait alors soit:

-une photo?

-un dessin (assez ressemblant pour faire allusion au film)

Si cela est protégé par les droits d'auteur, donc interdit, pensez-vous qu'il serait alors possible de simplement faire des dessins mais alors très ressemblants, sans toutefois officiellement faire mention ou référence au film qui est la source d'inspiration;

Comment faire alors pour ne pas se heurter aux droits d'auteur ou à divers droits quelconques?

...Tout ceci bien sûr dans un but commercial..

D'avance je vous remercie de votre sollicitude